



# **COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

*PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE*

*EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2313-1 DU CGCT*

## **Philosophie de gestion d'une collectivité territoriale – Information aux citoyens**

L'ordonnateur autrement dit le Maire d'une commune rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

### **Le compte administratif :**

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres);
- présente les résultats comptables de l'exercice;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Il est à préciser que le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif, il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante et doit être identique aux résultats du Compte Administratif de la collectivité.

*(Source : Vie publique)*

## Réalizations 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses
CHARGES A CARACTERE GENERAL : 2 295 294,86 €
CHARGES DE PERSONNEL : 6 558 498,87 €
CHARGES FINANCIERES : 604 647,27 €
SUBV CCAS, CAISSE DES ECOLES ET CAL : 1 531 779,38 €
SUBV AUX ASSOS : 88 814,13 €
AUTRES (OPERATIONS D'ORDRE*, DEPENSES EXCEPTIONNELLES, ETC) : 5 158 372,58 €

Recettes
RESULTAT REPORTE : 1 265 327,34 €
REMBOURST DU PERSONNEL: 180 567.37 €
PRODUITS DES SERVICES : 553 819,23 €
IMPOTS ET TAXES : 6 225 982,97 €
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 6 157 593,43 €
REVENU DES IMMEUBLES : 40 867.47 €
AUTRES (OPERATIONS D'ORDRE*, ETC): 4 241 123,41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses
RESULTAT REPORTE : 798 901,43 €
DETTE : 714 933,35 €
DEPENSES D'EQUIPEMENT : 996 870,43 €
AUTRES (OPERATIONS D'ORDRE*) : 13 065 207,50 €

Recettes
EMPRUNTS: 375 000,00 €
SUBV D'INVEST : 669 411,52 €
DOTATIONS (FCTVA,TA) : 428 944,32 €
AUTRES (OPERATIONS D'ORDRE , ETC): 13 616 882,59 €
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES : 645 524,04 €

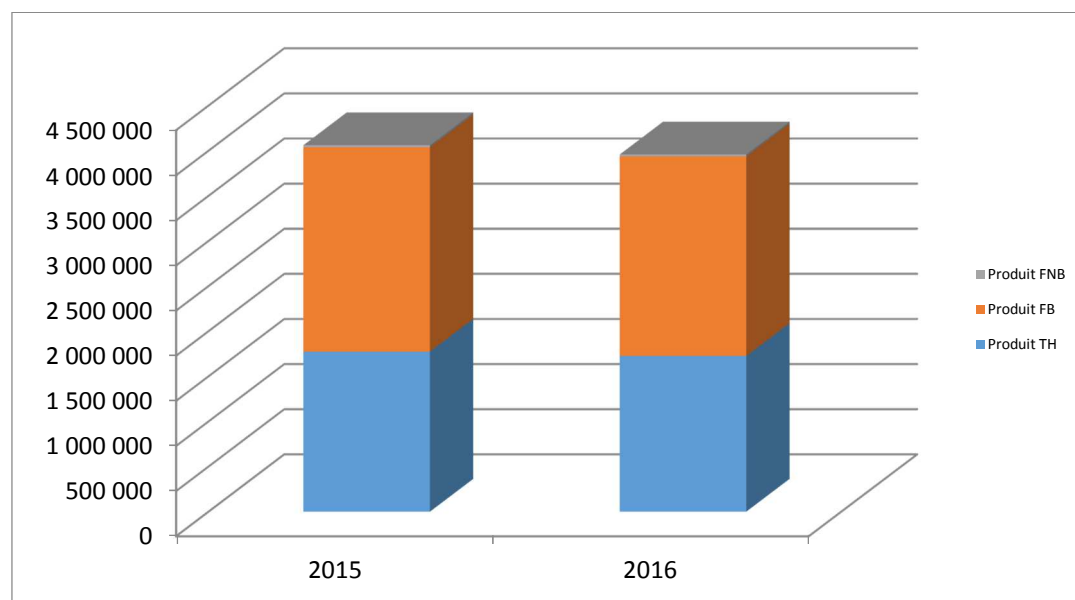
\* Le Compte Administratif 2016 reprend des écritures comptables liées aux renégociations d'emprunts qui n'ont pas d'impact budgétaire mais qui sont nécessaires pour la traçabilité comptable du refinancement des emprunts MPH274830EUR et MPH274835EUR de la SFIL et de l'emprunt 2007047 de la Caisse d'Epargne.

## Zoom sur les impôts locaux :

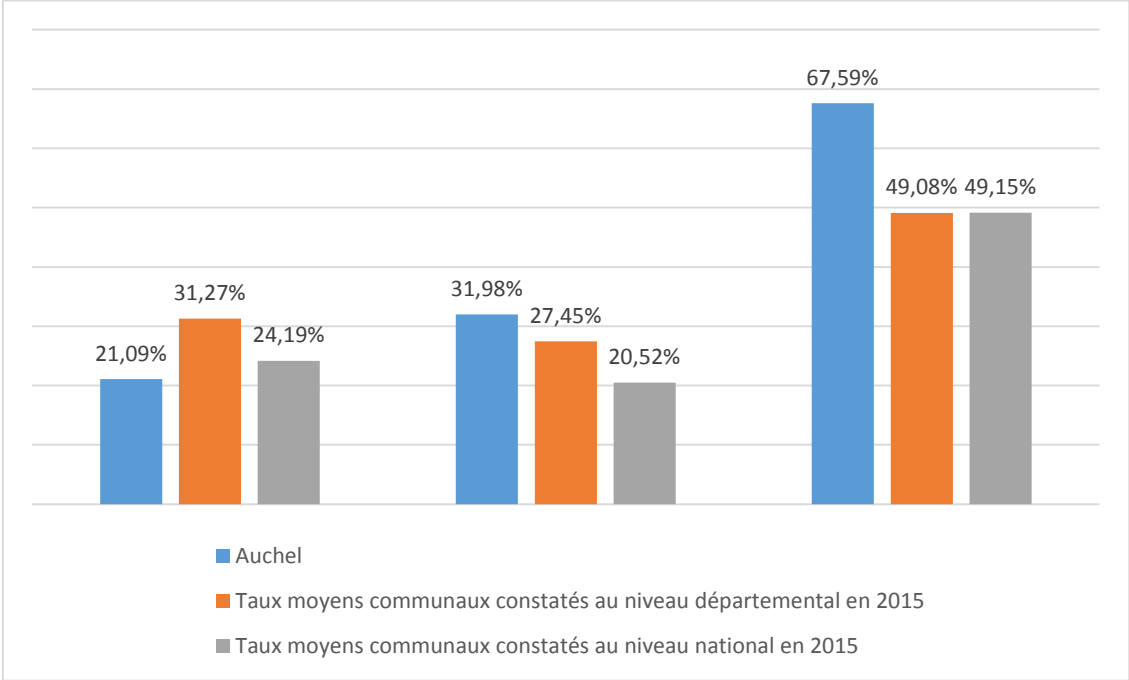
### *Evolution des produits communaux*

<b>Année</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Produit TH	1 772 412	1 724 436
Produit FB	2 265 501	2 212 080
Produit FNB	23 421	21 998
<b>Produit net perçu</b>	<b>4 061 334</b>	<b>3 958 514</b>

Evolution en nombre	<b>107 625</b>	<b>-102 819</b>
Evolution en %	<b>2,72%</b>	<b>-2,53%</b>



**Taux moyens de référence nationaux et départementaux 2015**



**Focus sur l'encours de dette :**

Prêteur	CRD au 31/12/2016	% du CRD	Nombre d'emprunts
CAISSE D'EPARGNE	8 002 476 €	49,64%	16
SFIL CAFFIL	7 112 569 €	44,12%	5
CREDIT AGRICOLE	506 017 €	3,14%	2
SOCIETE GENERALE	355 000 €	2,20%	2
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	78 975 €	0,49%	1
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>16 119 620 €</b>	<b>100%</b>	<b>26</b>

Pour l'année 2016, les dépenses d'équipement concernent : l'ANRU, la salle des fêtes, la mise en œuvre du dispositif de vidéo protection, l'acquisition de l'ex-Crédit du Nord (58 rue Jean Jaurès), l'éclairage du stade Basly, l'installation d'armoires – éclairage public Place Jules Guesde et rue Emile Vandervelde et l'équipement des services.

Le financement de ces dépenses d'investissement a été assuré par les subventions d'investissement et par l'emprunt de 375 000,00 €.

## BUDGET ANNEXE CULTURE – ANIMATION ET LOCATION

### Réalisations 2016

	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	CULTURE : 103 089,96 €	PRODUITS DES SERVICES : 88 232,20 €
	ANIMATION : 20 320,41 €	
	LOCATION : 114 797,61 €	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 134 250,48 €*  REVENU DES IMMEUBLES : 15 266,49 € AUTRES (TAXES, PRODTS EXCEPT) : 458,81 €

\*Dont subvention budget ville : 132 680,43 €